MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 21-5-58 290777

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année nº I6

Ière et 2ème Edition nº 7

20 Mai I958

AVERTISSEMENT

MOUCHE DE LA CERISE

Zones I et 2

Les traitements doivent être réalisés dans le Gard (région de Remoulins) avant le 25 Mai.

Traiter chaque arbre par une pulvérisation minutieuse avec un insecticide à base de D.D.T. (en pulvérisation ordinaire, il faut 100 gr de D.D.T. pur par hectolitre de bouillie). Répéter le traitement 10 jours après.

INFORMATIONS

DORYPHORE

Zones I et 2

Des insectes adultes sont observés depuis quelques jours et quelques pontes ont été signalées. Nous rappelons qu'un traitement efficace doit être réalisé lorsque les larves ont atteint la grosseur d'un grain de blé.

Utiliser :
- Arséniate de chaux
- Roténone
- Chlordane
- Dieldrine
- Arséniate d'alumine naissant
- D.D.T.
- Lindane

OIDIUM DU MELON

Zones I et 2

Cette maladie qui attaque d'ailleurs toutes les cucurbitacées (melon, concombre, courgette, cornichon) est caractérisée par la formation de taches blanches, puis brunes, qui provoqueront la dessication des feuilles.

L'Oïdium est favorisé par la chaleur et l'humidité donc il est particulièrement redoutable en cultures irriguées.

Préventivement, traiter avec un produit à base de soufre ou avec un produit contenant du Dinitrophényl crotonate.

MALADIES DE LA TOMATE ET DE L'AUBERGINE

Zones I et 2

Renouveler le traitement préconisé le 16 avril (bulletin nº 10)

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la St. d'Avert. Agricoles 16 rue République-Montpellier. Le Gérant :TROUILLON.
Autorisation du 6 mars I956.